

## Petite parenthèse

Jeter le bébé avec l'eau du bain



Petite parenthèse

Les femmes enceintes devant accoucher l'an prochain ont bien de la chance. L'article 37 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, proposé par Agnès Buzyn, ministre de la Santé, leur garantira un « pack de services Engagement maternité ».

Chic ! Sans doute va-t-on rouvrir les maternités de proximité, pour permettre aux futures mamans d'être prises en charge comme il se doit ? Ou recruter plus de personnel dans les hôpitaux pour les accueillir ?...

Que nenni. Il s'agira, entre autres, d'héberger « des femmes et leur famille en hôtel près de la maternité quelques jours avant le terme de la grossesse si elles le souhaitent », pour celles dont le domicile se trouve à plus de trente minutes d'une maternité. « Chéri, les enfants, faites vos valises, on part à l'hôtel quelques jours. Vacances buissonnières pour tous ! »

Dans les faits, c'est bien ce que l'on appelle « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Cette expression imagée, qui signifie que l'on perd de vue l'essentiel, ou que l'on se débarrasse de choses importantes pour éviter le pire, est empruntée à la perfide Albion, les Anglais eux-mêmes la détenant des Allemands, depuis le 16<sup>e</sup> siècle.

Son origine pourrait renvoyer aux habitudes hygiéniques d'autrefois, lorsque l'eau du bain était réservée en priorité au père et aux hommes du foyer, puis à la mère et aux enfants, pour finir par le bébé. Dans une eau tellement sale qu'on aurait pu l'y oublier, en vidant le tub...

Une autre hypothèse voudrait que l'on se débarrasse au contraire rapidement et volontairement d'une eau souillée devenue trop encombrante, sans même prendre le temps d'épargner le malheureux nouveau-né.

Ainsi, pour éviter toute inquiétude prénatale, des « hôtels hospitaliers » (quarante-et-un à ce jour sur tout le territoire) hébergeront un à deux jours les parturientes éloignées des maternités...« en attendant un accouchement programmé » !

Donc, plus besoin de patienter jusqu'à ce que le bébé soit à terme et participe au déclenchement naturel des contractions. Il suffira de fixer la date et l'heure de l'accouchement, en fonction des disponibilités de chacun.

Cette mesure ne devrait pourtant être envisagée qu'en cas de situation exceptionnelle, qui mettrait la vie de l'enfant ou la mère en danger. En aucun cas, elle ne saurait se substituer aux fermetures de lits et au manque de personnel dans les hôpitaux.

De quoi flanquer le - baby - blues.